

Affaire suivie par Hélène Desormes
PV 2022-11-07
Courriel : helene.desormes@univ-poitiers.fr

APPROUVÉ

PROCÈS VERBAL CONSEIL D'ORIENTATION SCIENTIFIQUE ET PÉDAGOGIQUE DU 7 NOVEMBRE 2022

Par courrier du directeur de l'INSPE en date du 1^{er} novembre 2022, le COSP de l'INSPE de l'académie de Poitiers a été convoqué pour une réunion le 7 novembre 2022.

Étaient présents ou en visio :

Membres de droit :

- Monsieur François Lecellier - Maître de conférences, IUT de Poitiers, Université de Poitiers
- Monsieur Philippe Carré - Professeur des Universités, Vice-président Systèmes d'information et numérique, UFR Sciences fondamentales et appliquées, Université de Poitiers
- Madame Valérie Lefeuvre - Ingénieur d'études en application ENT et web, Imédia, Université de Poitiers
- Monsieur Vincent Bonis - PRAG en philosophie, INSPE de l'académie de Poitiers, La Rochelle Université

Personnalités extérieures :

- Monsieur Romain Vanoudheusden - Directeur Recherche et Développement sur les Usages du Numérique Educatif, CANOPÉ
- Monsieur Nicolas Vibert - Directeur de recherche CNRS, Directeur du laboratoire Cerca, UFR Sciences Humaines et Arts, Université de Poitiers

Excusés :

- Monsieur Frédéric Artaud - IEN adjoint au DASEN de la Vienne, Académie de Poitiers
- Madame Julie Rançon - Maître de conférences, UFR Lettres et Langues, Université de Poitiers
- Madame Agnès Castel - IEN 1^{er} degré, Académie de Poitiers
- Monsieur Jean-Charles Thévenot - IA-IPR EPS, Académie de Poitiers
- Madame Cécile Betermin - IA-IPR, Responsable de la CARDIE, Académie de Poitiers

Procurations : /

Membres avec voix consultative :

- Monsieur Denis Alamargot – Directeur de l'INSPE de l'académie de Poitiers
- Monsieur Stéphane Bravard – Responsable pédagogique du site INSPE de Poitiers
- Madame Hélène Desormes – Responsable CAPI, INSPE de l'académie de Poitiers
- Monsieur Jean-Marie Meslier - Responsable pédagogique du site INSPE de Charente
- Madame Sarah Pigeaud – Responsable pédagogique du site INSPE des Deux-Sèvres
- Madame Frédérique Vray – Responsable des services administratifs de l'INSPE de l'académie de Poitiers

Membres invités :

- Monsieur Victor Millogo – Chargé de mission recherche, INSPE de l'académie de Poitiers
- Monsieur Jean-Charles Linier – Directeur de l'EAFC, Académie de Poitiers
- Madame Lydie Ancelot – Maître de Conférence - IRIAF, Vice-présidente déléguée à la Formation et à la vie universitaire, réussite étudiante, Université de Poitiers.
-

Ordre du jour :

- 1) Approbation du procès-verbal du COSP du 20 septembre 2022,
- 2) Point sur la mise en œuvre de la formation des personnels d'enseignement et d'éducation stagiaires (PEES), en collaboration avec l'EAFC,
- 3) Point sur l'organigramme structurel de l'INSPE,
- 4) Exposé, par Philippe Carré et Lydie Ancelot, du projet d'établissement de l'Université de Poitiers « Dem'UP ». Présentation de la mise en œuvre d'une salle immersive au sein de l'INSPE - site du campus de Poitiers,
- 5) Exposé, par Lydie Ancelot, de l'approche par compétences développée par l'Université de Poitiers. Discussion sur la mise en œuvre de cette approche au sein de l'INSPE, relation avec sa mise en œuvre au sein de l'EAFC dans le contexte du continuum de formation,
- 6) Point d'information sur le budget de projet de l'INSPE et le processus de renouvellement de la convention cadre de l'INSPE avec ses partenaires,
- 7) Questions diverses.

N Vibert débute la séance, JC Linier souhaite excuser les collègues représentant l'Académie, qui doivent assister pour la plupart à une réunion ce jour au rectorat.

1) Approbation du procès-verbal du COSP du 20 septembre 2022

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité

2) Point sur la mise en œuvre de la formation des personnels d'enseignement et d'éducation stagiaires (PEES), en collaboration avec l'EAFC

D. Alamargot rappelle qu'il y a au total 9 plans de formation concernant les personnels d'enseignement et d'éducation stagiaires (PEES) et que nous sommes à mi-étape de leur mise en place. Il précise les points suivants :

Dates importantes : le comité de validation des parcours s'est tenu le 29 septembre 2022 et les comités de suivi sont prévus le 6 décembre 2022 et le 8 mars 2023.

Concernant le financement de la formation des PEES, les négociations avec l'UP à propos du modèle économique devraient aboutir à la création d'un nouveau secteur de formation (s'ajoutant aux quatre mentions du master MEEF), ce qui devrait permettre d'augmenter la dotation horaire (actuellement de 22 000 heures pour la totalité des formations MEEF dispensées à l'INSPE en 2022-2023). De plus, la possibilité d'un financement complémentaire a été annoncée via le réseau des INSPE, financement qui correspond à la prise en charge des frais d'inscription (243€) et de 30 euros par jour pour 15 jours de formation par stagiaire à temps-plein (450€), auxquels viennent s'ajouter les 1600 euros attribués par stagiaire à mi-temps.

Concernant la formation : la première partie de la formation est en cours, et la suite devra être ajustée en novembre. Pour les stagiaires à temps-plein, 10 sessions (modulables) de consolidation/approfondissement ont été proposées par les formateurs de l'INSPE. Il reste à

travailler avec l'EAFC pour finaliser les parcours de formation et approfondir les modalités d'évaluation de la formation et de ses effets. Avec le lancement des premières formations, nous disposons de premiers éléments d'évaluation à chaud. Une impression de redondances avec la formation initiale est parfois signalée, mais, dans l'ensemble, les stagiaires semblent satisfaits de l'aide apportée. Une analyse plus approfondie sera réalisée au cours et à l'issue de la formation.

3) Point sur l'organigramme structurel de l'INSPE

D. Alamargot indique que l'organigramme de l'INSPE était incomplet, et que la nécessité d'établir de nouveaux schémas de responsabilités s'impose, notamment en veillant à une répartition des responsabilités administratives et pédagogiques en phase avec le référentiel pédagogique administratif de l'Université de Poitiers, tel que récemment voté au CA. Plus précisément, le référentiel pédagogique administratif et ses ajustements ont été votés par le CA de l'UP en juin et octobre 2022. La prise en compte de ce référentiel au sein de l'INSPE suppose des adaptations qui sont en cours, concernant notamment la répartition des responsabilités, pour être en cohérence avec les critères votés au CA sur les seuils de cumuls et décharges horaires. Le nouvel organigramme pourrait être soumis au vote du Conseil d'Institut du 24 janvier 2023.

Dans ce cadre, il informe le Conseil des nominations de :

- Stéphane Bravard comme Directeur adjoint de l'INSPE, assesseur à la pédagogie, à la suite d'Olga Otero,
- Nicolas Epinoux comme responsable pédagogique du site INSPE d'Angoulême (Campus des Valois), à la suite de Jean-Marie Meslier.

3 appels à candidatures ont par ailleurs été lancés :

- Responsable du Diplôme Universitaire (DU) : "Contribution au développement professionnel des maîtres formateurs du 1er degré" : 3 candidatures ont été reçues, un comité ad-hoc est en cours de constitution
- Chargé de mission « Relations Internationales » (48h de décharge d'après le référentiel)
- Responsable du diplôme Master MEEF 2 mention « Second degré »

Un appel à candidatures va être diffusé au cours du mois de décembre pour un(e) responsable du diplôme Master MEEF 1 mention « Premier degré »

4) Présentation de « Dem'UP » (Démonstrateur de l'université de Poitiers)

par Philippe Carré (Vice-président UP systèmes d'information et numérique) et Lydie Ancelot, (Vice-présidente UP déléguée à la formation et à la vie universitaire, réussite étudiante ; voir la présentation en annexe).

Dem'Up est un projet qui s'inscrit dans une politique de site, en lien avec les partenaires de l'université (IH2EF, CHU, CNED, Réseau Canopé, SPN réseau des Ed'tech, ISAE-ENSMA, Rectorat) dans le cadre d'un financement PIA 4, en lien avec le Réseau Régional de Recherche sur le "Numérique pour l'Education".

Les objectifs sont les suivants :

- Accroître la réussite des étudiants par des dispositifs de mise en situation immersive pédagogique,
- Enrichir le présentiel par la mise en place d'un écosystème d'environnement immersif,
- Offrir des lieux et des infrastructures adaptés aux nouvelles pratiques et à l'usage du numérique.

Deux volets sont articulés : d'une part des supports pour les formateurs, et d'autre part des développements et déploiements de solutions techniques et des environnements associés.

L'idée forte est de renforcer l'accompagnement de l'enseignant en le formant au numérique, notamment en l'accompagnant dans la scénarisation pédagogique, et en mettant à disposition des ressources pour concevoir et déployer des apprentissages immersifs. Il s'agit de déployer rapidement des démonstrateurs de scénarii pédagogiques immersifs dans 4 secteurs d'enseignements identifiés, et de les faire essaimer ensuite dans tous les champs disciplinaires, par le biais d'un appel à projet (AAP), ouvrant sur un accompagnement spécifique de chaque lauréat de l'AAP. Un AAP a déjà été lancé et plusieurs projets ont été proposés par l'INSPE.

P Carré précise qu'il reste 2 ans pour réaliser l'ensemble du projet. Quatre actions ont déjà été lancées : (i) plateforme de simulation Cyber Range (simulation d'attaque informatique) à l'IRIAF ; (ii) jumeaux numériques, à savoir la modélisation d'un espace réel par un espace virtuel en communication constante avec l'espace réel, incluant des bancs de production en Sciences de l'ingénieur, (iii) développement de jeux sérieux portant sur la gestion de crise (éléments de langage..) en médecine, et (iv) développement d'un jeu sérieux autour de la didactique des langues, localisé à l'INSPE (le développement - process - du jeu est l'acte pédagogique).

A ce stade du projet, il est envisagé de renforcer l'infrastructure immersive et d'équiper divers lieux tout en maintenant une démarche collaborative avec les partenaires. Ainsi, un projet de salle immersive, en lien avec Canopé, est envisagé pour travailler la gestion de groupes de classe en situation immersive, la procédure d'appel en classe, la réaction face aux élèves en opposition... L'équipe est dans la phase de réflexion technique et de scénarisation.

P Carré rappelle que le projet est très connecté au projet ÉLANS.

N Vibert, précise qu'ELANS est un projet dont l'UP a été lauréate en 2019, et dont l'objectif global est la réussite étudiante et la mise en place de dispositifs centrés sur les licences autour de 4 axes : (i) la diversification des parcours, (ii) l'accompagnement renforcé des étudiants, (iii) le développement des compétences transversales (communes à toutes les licences) et (iv) l'approche par compétences. Dem'UP s'articule avec ce 4ème axe. Le projet est une réponse à la loi ORE de 2018. N. Vibert rappelle que le Pédagolab est un service d'appui à la pédagogie qui regroupe des ingénieurs pédagogiques, et est conçu pour accompagner les enseignants dans tout ce qui concerne leur enseignement. Pédagolab concerne aussi tous les BIATSS qui doivent par exemple être formés à l'utilisation des outils numériques. C'est le service central pour le projet Dem'UP.

En termes de ressources, L. Ancelot indique qu'il s'agit de s'approprier les outils qui sont développés et de bénéficier des ressources des partenaires. L'État a comme objectif de

développer le numérique ainsi que les entreprises du numérique, notamment pour les prestations de développement web. La notion de démonstrateur est primordiale pour l'Etat : ce sont des projets qui permettront ensuite un essaimage à un niveau national. Par rapport aux développements (jeux sérieux...), il y a là de vrais enjeux, d'où la notion d'avance de phase pour les projets en cours. La partie évaluation est très importante.

L'INSPE a été sollicité pour installer, sur le site du campus de Poitiers, une salle immersive qui serait à disposition de la communauté universitaire.

D. Alamargot demande aux membres du COSP de réfléchir à cette proposition, puisque l'INSPE perd une salle au bénéfice de l'établissement. Il s'interroge sur la possibilité de compensation de cette perte en termes de surface et suggère de mentionner cette mise à disposition dans le budget de projet de l'INSPE, au sein duquel figure les contributions des différents partenaires dont Réseau Canopé, l'Académie de Poitiers, et le CNED.

N. Vibert demande à quel stade on en est de la construction ? D. Alamargot répond que la salle est pour le moment mise à disposition pour conduire l'une des actions Dem'UP hébergée à l'INSPE. Cette période est l'occasion d'évaluer les attendus de cette salle, qui doit être modulable pour pouvoir servir à plusieurs scénarios. D. Alamargot pose la question de l'investissement et de la pérennité des équipements. P Carré indique que le projet doit être pensé comme une réflexion à l'échelle de l'établissement. D'autres types de financement pourraient être envisagés pour pérenniser l'utilisation de la salle en fonction de l'efficacité du dispositif.

N. Vibert demande l'avis du COSP sur ce projet de salle immersive, en indiquant, de son point de vue, qu'il s'agit là d'une plus-value intéressante. Aucune objection n'est formulée par les membres du COSP et le principe de mise à disposition d'une salle immersive à l'INSPE dans le cadre du projet Dem'UP est validé.

5) Exposé, par Lydie Ancelot, de l'approche par compétences développée par l'Université de Poitiers ; relations avec l'EAFc dans le contexte du continuum de formation

L. Ancelot indique qu'une démarche visant à expérimenter une approche par compétences au sein des formations de Licence est engagée depuis 2018, avec une dynamique plus forte qui s'est mise en place à partir de 2019, avec l'obtention du PIA "Nouveaux cursus à l'université (NCU)" ELANs. L'objectif est, d'ici 2028, de passer à l'approche par compétences dans toutes les formations de l'UP, en visant prioritairement les licences générales.

L'approche par compétences s'appuie sur une démarche collective de conception d'un programme de formation reposant sur le principe structurant de la compétence. Les enjeux sont multiples : l'employabilité durable des étudiants, l'attractivité des diplômes, le développement de la formation tout au long de la vie (FTLV) et la qualité pédagogique des formations. La démarche s'inscrit dans une logique d'action :

- 1/ quelles compétences acquiert l'étudiant au terme de sa formation ?
- 2/ comment évalue-t-on le fait que l'étudiant a acquis et développé ces compétences ?
- 3/ quel est le développement réel des compétences ?

Il est nécessaire de valoriser : (i) la lisibilité de la formation en donnant encore plus de sens aux contenus développés, (ii) l'apprentissage des étudiants en les rendant acteurs du développement des compétences qu'ils doivent acquérir et (iii) la cohérence d'ensemble et la progressivité de la formation au service des compétences à acquérir par l'étudiant.

La construction s'appuie sur

- l'élaboration d'un référentiel de compétences, et notamment d'une chronologie d'acquisition progressive des compétences,
- une organisation et une structuration des compétences entre elles, sur l'ensemble du cycle de formation,
- une mise en cohérence entre les UE, les compétences, les objectifs de la formation, avec une approche "programme",
- l'élaboration d'un relevé de compétences,
- le maintien d'un cadrage en cohérence avec le cadrage actuel.

Après la présentation de Lydie Ancelot, une discussion d'engage.

L. Ancelot précise que la question des notes est à discuter. Dans cette première phase, les notes seront a priori conservées.

J.-C. Linier demande si un accompagnement par étapes est prévu pour les étudiants, et comment s'approprier les référentiels ? L. Ancelot répond que le Pédagolab accompagne les enseignants dès la mise en place de la démarche pour les aider à construire leurs évaluations, etc. C'est une démarche nouvelle. Pour les étudiants, le relais primordial reste l'enseignant.

S. Pigeaud indique que de nombreux éléments existent déjà au sein de l'INSPE, concernant l'évaluation des stages notamment, ce qui devrait faciliter la transition. J.-C. Linier rappelle qu'effectivement, il sera important de s'appuyer sur l'existant.

D. Alamargot souhaite l'appui de L. Ancelot pour mener cette transition en lien avec l'EAFc. Il indique qu'il faudra tenir compte des maquettes actuelles. Il précise qu'un travail a été réalisé d'ores et déjà sur les maquettes pour identifier les compétences visées par chaque UE, avec l'identification de quatre seuils de maîtrise : l'UE est validée lorsque l'étudiant est au-dessus de 10 (i.e. maîtrise à 10...). De même, des choix quant aux dénominations ont été actés collectivement et validés en réunion d'assesseurs.

L. Ancelot indique qu'il faudra s'interroger quant à la stratégie à adopter concernant les maquettes de l'INSPE, en termes de progressivité. Il serait possible de travailler sur une mention ou une formation qui est prête, avec l'appui du Pedagolab. Une démarche itérative est à prévoir. Elle pense qu'un changement progressif est la meilleure solution.

D. Alamargot précise qu'il y a un diagnostic à faire au niveau de l'INSPE. Il pense à la formation des PEES, notamment, en lien avec l'EAFc. Il faut constituer une équipe de pilotage pour cette formation qui pourra prendre en charge plus particulièrement le passage à l'approche par compétences.

J.-M. Meslier indique que l'évaluation des stagiaires PEES a été pensée selon l'approche par compétences.

L. Ancelot souligne qu'il faut impliquer autour du responsable de formation entre 4 et 5 personnes bien acculturées à la maquette pédagogique. Il faut également que toute l'équipe pédagogique soit associée très largement, ainsi que le service de la scolarité dès le début de la démarche collective.

N. Vibert demande si faire coïncider des notes avec des compétences n'est pas contre-intuitif ?

L. Ancelot indique que le cumul d'expérience n'est pas encore suffisant sur cette question pour avoir une réponse tranchée. Elle donne l'exemple d'un master dont, aujourd'hui, l'équipe pédagogique réfléchit à ne plus avoir de notes. Quid des A, B, C, D ? Ce master est dérogatoire à l'UP. Aujourd'hui, la communauté enseignante n'est pas prête à ne plus attribuer de notes.

D. Alamargot relève à l'INSPE une surabondance des évaluations. Est-ce que l'approche par compétence peut permettre de réduire un certain nombre d'évaluations et d'avoir des évaluations transversales ?

L. Ancelot répond par l'affirmative. Se posera alors la question d'identifier quelles sont les évaluations les plus pertinentes permettant de valider les compétences. La notion de transversalité est importante. Il faut bien identifier les compétences centrales de la formation.

D. Alamargot indique qu'il peut être difficile de hiérarchiser les compétences. Comment a-t-on réussi à gérer cela avec les licences ?

L. Ancelot répond que cette problématique est sans doute moindre pour les licences, qui ont un référentiel de compétences plus limité et réparti sur 3 années. Cela suppose de faire des choix et de considérer une progressivité.

S. Bravard demande si des retours d'expérience peuvent être considérés sur la question de la transversalité des évaluations.

L. Ancelot répond qu'il s'agit de mettre en place une seule et même modalité d'évaluation pour plusieurs enseignements.

N. Vibert demande comment cette approche peut prendre sens pour l'EAFc. J.-C. Linier se dit très intéressé. Cette approche peut impacter favorablement la mise en œuvre de la formation des PEES et la façon d'accompagner un enseignant dès sa prise de fonction. Il faut mobiliser les acteurs (tuteur, référent, formateur) autour du stagiaire et s'interroger sur les compétences attendues et la façon de les travailler.

S. Pigeaud souligne qu'en fin du M2, il faut pouvoir valoriser des compétences transférables à d'autres métiers de l'éducation.

6) Point d'information sur le budget de projet de l'INSPE et le processus de renouvellement de la convention cadre de l'INSPE avec ses partenaires,

D. Alamargot rappelle les 2 grands chantiers :

- le renouvellement de la convention cadre arrivée à échéance en septembre 2022.
- Cette convention lie actuellement 4 partenaires : l'UP, LRU, le Rectorat et le CNED. Un travail est engagé entre l'INSPE, l'UP, LRU, et le Rectorat. Il s'agit de dégager les différentes actions communes en tenant compte des collaborations nouvelles, notamment avec l'EAFc, et en

prenant en compte les formations comme le CAPPEI, le CAFIPEMF, le CAFFA. Il s'agit d'articuler toutes ces dimensions avec la convention globale UP-Rectorat et UP-LRU. Des conventions secondaires peuvent être conçues pour formaliser les collaborations avec le CNED, l'IH2EF ou encore CANOPE. En janvier, une première version sera soumise au COSP puis au CI.

- le budget de projet : orientation politique et budgétaire (sous-tend la convention-cadre)

Il doit être présenté aux instances délibératives des établissements publics d'enseignement supérieur partenaires de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation au cours du troisième trimestre de l'année civile. Il s'agit d'exprimer l'accord des partenaires autour d'un projet partagé et d'explicitier au niveau de chaque partenaire les ressources mises en œuvre, ainsi que les moyens mis à disposition par tous les partenaires. Pour ce faire, il s'agit de constituer un outil à partager rendant compte financièrement de ce projet commun, et de cartographier l'activité de formation pour mieux en maîtriser les enjeux économiques et politiques. Le budget de projet est un outil de pilotage qui sert à la négociation et à la traduction d'un projet collectif. En janvier, la cartographie économique de l'activité de formation « INSPE » devrait être établie.

D. Alamargot souligne qu'il faut identifier les échanges d'interventions entre partenaires pour quantifier les parts de chacun selon une unité commune de compte. Une réflexion est à mener sur l'équilibre souhaité en fonction des éléments politiques, sur la formation des PEES par exemple. La mobilisation va être importante dans les 2 mois à venir. Le COSP aura un rôle important à jouer en émettant des préconisations.

P. Carré rappelle que, sur le volet recherche, l'UP a déjà ses conventionnements. Il indique qu'une convention entre Canopé et l'UP est en cours de réécriture. Par rapport à cette convention-cadre, comment celle de l'INSPE va-t-elle s'articuler ? N'y a-t-il pas un risque de redondance ?

D. Alamargot répond qu'il s'agira effectivement d'articuler les conventions. Selon les statuts de l'INSPE, l'accréditation porte sur 4 mentions du master MEEF et une convention-cadre est indispensable. Il s'agira de se réunir pour faire le point sur les différentes conventions. Il ajoute que l'INSPE peut être également l'interface de projets de recherche portés par ailleurs par plusieurs laboratoires. A titre d'exemple, certains INSPE (Aix-Marseille, Créteil, Grenoble...) ont choisi de créer une SFR (structure fédérative de recherche).

7) Questions diverses.

D. Alamargot indique que les dates du COSP ont été communiquées aux membres très en amont, dès le début de l'année. Toutefois, il constate qu'il serait peut-être plus pertinent de proposer des sondages pour recueillir les disponibilités des membres et définir, pour chaque réunion, la meilleure des dates possibles. Il suggère également qu'un principe de suppléance soit envisagé (modification des statuts).

Pour la prochaine réunion (10 janvier 2023), un sondage va être envoyé pour vérifier les disponibilités des membres.

Fin de la séance à 12 h.

Prochain COSP le 10 janvier 2023

Le Président du COSP
Nicolas Vibert



Le directeur de l'INSPÉ
Denis Alamargot



La secrétaire de séance
Hélène Desormes



